

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2024-018

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2024

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / Cabinet

86-2024-01-23-00001 - Arrêté du 23 janvier 2024 portant réquisition des médecins libéraux en vue d'exercer la régulation médicale dans le cadre de la PDSA (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE / DCPPAT

86-2024-01-22-00003 - Arrêté n°2024 SG DCPPAT 001 du 18 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la fonction publique territoriale de la Vienne (8 pages)

Page 6

PREFECTURE de la VIENNE

86-2024-01-23-00001

Arrêté du 23 janvier 2024 portant réquisition des
médecins libéraux en vue d'exercer la régulation
médicale dans le cadre de la PDSA

Arrêté du 23 janvier 2024
portant réquisition des médecins libéraux
en vue d'exercer la régulation médicale dans le cadre de la PDSA

Le préfet de la Vienne,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L.3131-8, L.1435-5, L.4163-7, L.6314-1 et suivants, R.4127-1 et suivants et R.6315-1 et suivants ;

VU le Code de la défense, et notamment ses articles L.2234-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination du préfet de la Vienne – Monsieur Jean-Marie GIRIER ;

VU l'arrêté n° 2023-SG-DCPPAT-020 en date du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Alice MALLICK, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du 25 octobre 2018 modifié portant application du cahier des charges régional de la permanence des soins en médecine ambulatoire en Nouvelle Aquitaine ;

VU le préavis de grève national déposé par la Confédération des Syndicats Médicaux français en date du 18 septembre 2023 pour un mouvement de grève illimitée à compter du 13 octobre 2023.

VU le courriel du Dr Airelle PLANQUES du 10 octobre 2023 informant M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine de son mouvement de grève à partir du 10 octobre 2023 ;

VU le rapport circonstancié du conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM) de la Vienne adressé par mail en date du 15 janvier 2024 informant le Directeur de la Délégation Départementale de la Vienne de la déclaration de grève du Dr PLANQUES et notamment le vendredi 26 janvier 2024 de 00h00 à 8h00 et demandant de prendre les dispositions nécessaires.

CONSIDERANT que le mouvement de grève, eu égard aux informations portées à la connaissance de l'Agence régionale de santé s'avère potentiellement très suivi et est donc de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

CONSIDERANT que l'absence de médecin régulateur aux horaires PDSA porte un risque grave pour la santé publique,

CONSIDERANT l'impossibilité, pour l'administration, de faire face à cette situation en utilisant d'autres moyens ;

CONSIDERANT l'impossibilité, notamment pour les services d'urgence, d'assurer par substitution la réponse aux besoins de soins ;

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des patients en l'absence de continuité des soins et des prises en charges ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition de professionnels, qui apparaît, en l'état être la seule mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

A R R E T E

Article 1er : Le Docteur Airelle PLANQUES, médecin libéral exerçant au cabinet médical situé 6 place de Rochemaux – 86000 POITIERS est réquisitionnée pour effectuer une astreinte de régulation médicale au centre 15, comme suit :

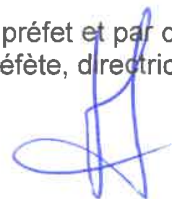
⇒ **Le vendredi 26 janvier 2024 de 00h00 à 8h00**

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet de la Vienne, le directeur de la délégation départementale, le directeur interdépartemental de la police nationale de la Vienne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

A Poitiers, le 23 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Alice MALLICK

PREFECTURE de la VIENNE

86-2024-01-22-00003

Arrêté n°2024 SG DCPPAT 001 du 18 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la fonction publique territoriale de la Vienne



**Arrêté n°2024 – SG – DCPAT – 001
du 18 janvier 2024**

**portant modification de la composition du conseil médical en formation plénière des
agents relevant de la fonction publique territoriale de la Vienne**

Le préfet de la Vienne,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions départementales de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°2023-SG-DCPAT-004 en date du 17 avril 2023 portant composition du conseil médical départemental de la Vienne ;

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, de la Ville et du CCAS de Châtelleraut concernant le changement de représentants pour le Conseil Médical en formation plénière ;

ARRÊTE

Article 1 : L'annexe de l'arrêté N°2023-SG-DCPAT-028 en date du 13 novembre 2023 est modifié concernant les représentants du personnel pour les Collectivités affiliées au Centre de Gestion, ainsi que les membres représentant l'Autorité Territoriale de Grand Poitiers, Communauté Urbaine / Ville de Poitiers et CCAS de Poitiers.

Article 2 : Dans les deux mois de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers (15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 POITIERS Cedex).

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne et la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Poitiers, le **22 JAN. 2024**

Pour le Préfet de la Vienne et par délégation,

Le secrétaire général,



Etienne BRUN-ROVET

**ANNEXE de l'arrêté n°2024 – SG – DCPAT – 001 du 18 janvier 2024
portant composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la
fonction publique territoriale de la Vienne**

**A. Praticiens de médecine générale et médecins spécialistes, membres du comité
médical :**

1° Membres Titulaires :

- Docteur GUENET Philippe, généraliste agréé - 18 bis rue de la Cathédrale à Poitiers (**président**)
- Docteur BERTET Régis, généraliste agréé - 19 avenue Jacques Cœur à Poitiers
- Docteur ROQUET Dominique, généraliste agréé - à Mignaloux Beauvoir

2° Membres Suppléants :

- Docteur FERRANDIS Jérôme, cardiologue agréé - Polyclinique de Poitiers - 1, rue de la Providence à Poitiers
- Docteur BAUWENS Marc, néphrologue agréé - CHU - 2 rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur PERON Sylvie, psychiatre agréée - C.E.C.A.T- 17 allée de la Providence à Poitiers
- Docteur TOURANI Jean-Marc, oncologue agréé - CHU - 2, rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur BELMOUAZ Mohamed, néphrologue agréé - CHU – 2 rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur FALCON Alain, psychiatre agréé - 68 bis route de Ligugé à Saint-Benoît
- Docteur DAVIGNON Guillaume, psychiatre agréé - 7 allée Martin Luther King à Poitiers

B. Représentants de l'administration et représentants du personnel :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	
Titulaires	Suppléants
Représentants de l'organe délibérant du SDIS	
- M. Benoît COQUELET	- Mme Séverine SAINT-PÉ
- Mme Pascale MOREAU	- Mme Véronique WUYTS LEPAREUX
Représentants du personnel par catégorie en groupe hiérarchique	
Catégorie A	
- Capitaine Olivier BRICOUT	- Commandant Agnès HUBERT
- Infirmier hors classe Christophe STEPHANT	- Capitaine Matéo SOUCHAUD
Catégorie B	
- Lieutenant hors classe Olivier DAUMAS	- Lieutenant 2ème classe Martial VANNIER
- Lieutenant hors classe Thibault ROGER	- Lieutenant 1ère classe Baptiste DUPUY
Catégorie C	
- Sergent-chef Benjamin GUIHARD	- Sergent-chef Delphine RENAUD
- Caporal-chef Davy BONNEAU	- Caporal-chef Damien MARCHAND

Conseil Départemental	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- Mme Marie-Renée DESROSES, vice-présidente du Conseil Départemental	- Mme Joëlle PELTIER, vice-présidente déléguée - Mme Brigitte ABAUX, conseillère départementale
- M Gérard PEROCHON, conseiller départemental	- M. Alain JOYEUX, conseiller départemental - M. François BOCK, conseiller départemental
Représentants du personnel par catégorie en groupes hiérarchiques	
Catégorie A	
- Mme Cécile MOTHE	- Mme Clémence ASECIO - Mme Héloïse CADIOU
- Mme Béatrice MOUSSION	- M. Vincent BLU - Mme Lucile ELINEAU
Catégorie B	
- Mme Lydie MARTINEAU	- Mme Alexandra FIQUET - Mme Damienne BOILEAU
- Mme Edith NOIRAUT	- Mme Laurence ROBINIER - Mme Stéphanie GABILLAT
Catégorie C	
- M Jean-Paul MORICHEAU	- M. Julien SALLAFRANQUE - M. Marc DESCELLAS
- M. Jérémy AUBINEAU	- M. Sébastien ALAMICHEL - M. Wilfried SAUMONNEAU
Région Nouvelle Aquitaine	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- M. Benoît TIRANT, conseiller régional	- M. Yves TROUSSELLE, conseiller régional

- Mme Laurence VALLOIS-ROUET, conseillère régionale	- Mme Karine DESROSES, vice-présidente - M. Eric SOULAT, conseiller régional - Mme Reine-Marie WASZAK, conseillère régionale
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Thierry COUTAND - Mme Françoise PRIOU	- Mme Sara COUTURIER SAUROIS - Mme Stéphanie FREDON - Mme Fabienne MANGUY - Mme Elise GEAY
Catégorie B	
- Mme Caroline VIGIER - M. Cyrille GRANIER	- M. Daniel BEAUDET - Mme Hélène MOUTY - Mme Béatrice HOLGADO - M. Laurent POUPIN
Catégorie C	
- M. Patrice DUMESNIL - M. Jean-Bernard TERRIOT	- M. Bernard MORETTI - M. Jean-François ROUSSILLE

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut/Ville et CCAS de Châtelleraut	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- Mme Béatrice ROUSSENQUE - M. Jean-Paul BARBOT	- M. Dominique CHAINE - M. Jean-Claude GAILLARD - Mme Françoise BRAUD - M. Dominique CROCHARD
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Dominique PICARD	- Mme Solène PEREDA

- M. Frédéric LANGLAIS	- M. Alexandre HERVIANT - Mme Valérie BLAUD-MORILLON - M. Steve GUEDON
Catégorie B	
- Mme Sylvie CROCHU - M. Michel AUDOUARD	- M. Samuel PERRIN - Mme Florence CHAPELET - Mme Sylvie CAILLAUD - Mme Sandra MANSON
Catégorie C	
- Mme Valérie HERNANDEZ - M. Fernando DIMINGO	- M. Julien DELHOME - M. Sébastien DOS SANTOS - Mme Florence CARNEIRO DA SILVA - Mme Nassera BOUHASSOUN

Collectivités affiliées au Centre de Gestion	
Titulaires	Suppléants
Représentants du conseil d'administration	
- M. Jean-Luc MADEJ, maire de LUSSAC-LES -CHATEAUX - Mme Josette COLAS, maire de SAINT-GAUDENT	- M. Gérard PEROCHON, maire de SENILLÉ-SAINT-SAUVEUR - M. Remy MARCHADIER, maire des ROCHES PRÉMARIE-ANDILLÉ - Mme Gisèle JEAN, maire de QUEAUX - Mme Lydie NOIRALT, maire de JOUSSÉ
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Pascal GUERET	- M. Cédric DULAC - Mme Chantal VACHON

- Mme Charlotte SINGSOUS	- M. Laurent ANTHOINE - Mme Christel CHANTELARD
Catégorie B	
- Mme Véronique DUBOIS - Mme Magali MALVAUD	- Mme Valérie JOCLOT - Mme Sylviane GUERIN - Mme Valérie FRAUDEAU - M. Thomas GORDON MARTINS
Catégorie C	
- Mme Elisabeth CARNEIRO - M. David REYNAUD	- Mme Virginie DAULT - M. Jean-Raymond LAWRENCE - M. Jean-Philippe MARAND - Mme Laurence MENANTEAU

Grand Poitiers Communauté Urbaine / Ville de Poitiers et CCAS de Poitiers	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- M. Stéphane ALLOUCH, Adjoint à la Mairie et Vice-Président de Grand Poitiers - M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président de Grand Poitiers	- M. Serge COUSIN, Conseiller Communautaire - Mme Dany COINEAU, Vice-Présidente
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- Mme Dorine FEROU - Mme Nathalie DUPUY	- Mme Cécile Le BOURDONNEC - Mme Nathalie NERON - M. Catherine BRUNET - M. Bernard DELAUNAY

Catégorie B	
- M. Patrice FERRANT	- Mme Peggy BOBINEAU
	- M. Mathieu BELLIARD
- M. Valérie HULIN	- M. Éric MANCINI
	- M. Stéphane RENAUDON

Catégorie C	
- Mme Nathalie FAZILLEAU	- Mme Florence de GELIBERT
	- M. Jimmy BOISSINOT
- Mme Lydia COINTEPAS	- Mme Christelle RICOMET
	- Mme Marie RENAUDON